

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 8 novembre 2019

Nomenclature N° : 8.8

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2019103

Présents : 22

Votants : 27

Objet : Approbation de la Charte Agenda 2030 « Notre Village Terre d'Avenir » et du plan d'actions

Le 8 novembre 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 31 octobre 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Thomas KIEFFER, Pierre DUCOLONER, Farid GHENNAM, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Désigane FLORE, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Eric RINEAU, Alessandro BERTONE, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Catherine AUBERT a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Séverine HULBACH a donné pouvoir à Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR a donné pouvoir à Elsa CAUDY, Annie SARRAN a donné pouvoir à Christophe JEDRECY, Didier LECRENAIS a donné pouvoir à Olivier BOUTON, Claudine KIEFFER a donné pouvoir à Thérèse GILBERT, Luc TURNER a donné pouvoir à Béatrice CROS, Romain VITEAU a donné pouvoir à Jean-Jacques DULONG, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTES: Nadia LE BOURNOT, Christelle BARTHELEMY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Aude BOQUET.

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Thérèse GILBERT :

La commune de Dourdan s'est engagée depuis février 2019 dans l'élaboration de son Agenda 2030. Cette démarche a été entreprise en partenariat avec *Notre Village*, association d'intérêt général et reconnue experte par la Délégation interministérielle de l'Ecologie et du Développement Durable pour accompagner les collectivités dans leur démarche de mise en œuvre d'un Agenda 2030.

L'Agenda 2030 a pour objectif de porter des projets concrets sur le territoire visant à répondre aux cinq finalités officielles définies par le Ministère de la Transition écologique et solidaire à savoir :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Un pré-diagnostic des forces et faiblesses du territoire dourdannais sur les plans économique, environnemental et social, les trois piliers du développement durable a, dans un premier temps, été établi. Le Conseil municipal du 4 octobre 2019 a pris acte de ce document.

Un travail de concertation auprès des habitants et des associations locales a été mené en parallèle entre les mois d'avril et octobre 2019, qui a permis de formuler des objectifs et des propositions d'actions. Ces idées d'actions ont fait l'objet d'une présentation détaillée et d'un vote de priorisation par l'ensemble des groupes de travail rassemblés en plénière le 12 septembre dernier.

Une vision des attentes des citoyens et des besoins identifiés sur le territoire dourdannais a pu être clairement définie et exprimée. 43 actions ont été retenues et présentées sous forme de fiches. Elles sont intégrées à un Plan d'actions, établi pour les trois années à venir, organisé selon quatre grandes orientations et douze objectifs :

Axe 1. Dourdan, une ville plus verte et plus durable

- 1.1 Moins jeter et plus recycler : Objectif zéro déchet
- 1.2 Promouvoir les circulations douces et les déplacements alternatifs
- 1.3 Biodiversité : mieux connaître et mieux protéger

Axe 2. Mieux vivre ensemble à Dourdan

- 2.1 Se rencontrer, échanger et s'entre-aider
- 2.2 Simplifier la vie des Dourdannais
- 2.3 Soutenir la richesse du tissu associatif Dourdannais
- 2.4 Développer des actions de santé pour tous

Axe 3. Une économie et une agriculture plus locales et plus durables

- 3.1 Privilégier les circuits courts et promouvoir une agriculture durable
- 3.2 Soutenir l'économie et le commerce local

Axe 4. Dourdan, une commune engagée et exemplaire

- 4.1 Tendre vers une gestion durable de la collectivité
- 4.2 Faire du personnel communal des ambassadeurs du développement durable
- 4.3 Promouvoir le développement durable et la participation de tous les citoyens

Un document global, appelé « Charte de développement durable - Agenda 2030 – 2019-2022 » reprend l'ensemble de ces éléments avec, en annexes, le bilan de la concertation, les comptes rendus de l'ensemble des réunions menées, la localisation sur le territoire des projets à porter et une présentation des acteurs du territoire déjà impliqués dans les projets de développement durable.

Une commission de labellisation se déroulera au mois de décembre 2019 devant laquelle sera présentée cette charte. L'obtention du label « Notre Village, Terre d'Avenir » marquera ainsi la reconnaissance de l'engagement de la commune en faveur du développement durable et permettra la valorisation et l'accompagnement des actions à venir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL2019006 du Conseil municipal du 22 février 2019 relative à l'Agenda 21 – « Notre Village, Terre d'Avenir » territorial 2030

Vu la délibération DEL2019083 du Conseil municipal du 4 octobre 2019 relative à l'Agenda 2030 – Diagnostic territorial

Vu l'avis de la commission « Urbanisme – Travaux - Développement durable » du 21 octobre 2019,

Considérant la volonté de la commune de mettre en œuvre un Agenda 2030,

Considérant que le Plan d'actions de l'Agenda 2030 de Dourdan précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire,

Considérant que la « Charte de développement durable - Agenda 2030 – 2019-2022 », qui intègre le Plan d'actions, contractualise les engagements de la commune en matière de développement durable et constitue un guide des actions à mener pour la période 2019-2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par :

- **27 voix POUR :** Maryvonne BOQUET + le pouvoir de Catherine AUBERT, Olivier BOUTON + le pouvoir de Didier LECRENAIS, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Thomas KIEFFER + le pouvoir de Séverine HULBACH, Désigane FLORE, Elsa CAUDY + le pouvoir de Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Christophe JEDRECY + le pouvoir de Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Béatrice CROS + le pouvoir de Luc TURNER, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT + le pouvoir de Claudine KIEFFER, Brigitte ZINS, Eric RINEAU, Marie-Ange ROUSSEL, Christophe NICOLAU, Alessandro BERTONE,

- **4 Abstentions :** Jean-Jacques DULONG + le pouvoir de Romain VITEAU, Marc MACAN + le pouvoir de Fabienne LAPINA.

– **d'approuver** le Plan d'actions de l'Agenda 2030

– **d'approuver** la « Charte de développement durable – Agenda 2030 – 2019-2022 »

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : 16.11.19.
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour Extrait Conforme

La Maire

Maryvonne BOQUET

